



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

ARRETE N° 2016/SGAR/ 560  
portant modification des limites des arrondissements  
du département de Maine-et-Loire

Le Préfet de la région Pays de la Loire  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3113-1 ;
- VU l'avis favorable émis par le Conseil départemental de Maine-et-Loire dans sa séance du 17 octobre 2016 sur les propositions de la préfète de Maine-et-Loire concernant les modifications des limites des arrondissements de Maine-et-Loire ;
- VU l'arrêté DRCL/BSFL 2016-128 du 9 septembre 2016 de la préfète de Maine-et-Loire portant création de commune nouvelle Val d'Erdre – Auxence ;
- VU l'arrêté DRCL/BSFL 2016-149 du 29 novembre 2016 de la préfète de Maine-et-Loire portant fusion des communautés de communes des Portes de l'Anjou, de Loir et Sarthe et du Loir ;
- VU l'arrêté DRCL/BSFL 2016-176 du 16 décembre 2016 de la préfète de Maine-et-Loire portant fusion des communautés de communes de Loire-Aubance, des coteaux du Layon et de Loire-Layon ;
- VU l'arrêté DRCL/BSFL 2016-177 du 16 décembre 2016 de la préfète de Maine-et-Loire portant extension de la communauté de communes de Beaufort-en-Anjou aux communes de Baugé-en-Anjou, Noyant-Villages et La Pellerine ;
- VU l'arrêté DRCL/BSFL 2016 178-du 16 décembre 2016 de la préfète de Maine-et-Loire portant fusion des communautés de communes du Haut-Anjou, d'Ouest-Anjou et de la région du Lion d'Angers ;
- VU l'arrêté DRCL/BSFL 2016-179 du 16 décembre 2016 de la préfète de Maine-et-Loire portant fusion de la communauté d'agglomération du Saumurois, de la communauté de communes de Loire-Longé et de la communauté de communes du Gennois avec extension aux communes de Doué-en-Anjou, Les Ulmes, Denezé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier ;

**Considérant** l'appartenance des communes suivantes à l'arrondissement d'Angers :

- Beaufort-en-Anjou
- Bécon-les-Granits
- Les Bois-d'Anjou
- Mazé-Milon
- La Ménitrie
- Saint-Augustin-des-Bois
- Saint-Sigismond
- Val d'Erdre-Auxence

**Considérant** l'appartenance des communes suivantes à l'arrondissement de Saumur :

- Aubigné-sur-Layon
- Coron
- La Plaine
- Somloire

- Cernusson
- Cléré-sur-Layon
- Lys-Haut-Layon
- Martigné-Briand
- Montilliers
- Passavant-sur-Layon
- Saint-Paul-du-Bois

Sur proposition de la préfète de Maine-et-Loire ;

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

Les communes énumérées ci-après sont retirées de l'arrondissement d'Angers pour être ajoutées à l'arrondissement de Saumur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- Beaufort-en-Anjou
- Les Bois-d'Anjou
- Mazé-Milon
- La Ménitré

### **Article 2 :**

Les communes énumérées ci-après sont retirées de l'arrondissement d'Angers pour être ajoutées à l'arrondissement de Segré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- Bécon-les-Granits
- Saint-Augustin-des-Bois
- Saint-Sigismond
- Val d'Erdre-Auxence

### **Article 3 :**

Les communes énumérées ci-après sont retirées de l'arrondissement de Saumur pour être ajoutées à l'arrondissement d'Angers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- Aubigné-sur-Layon
- Martigné-Briand

### **Article 4 :**

Les communes énumérées ci-après sont retirées de l'arrondissement de Saumur pour être ajoutées à l'arrondissement de Cholet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

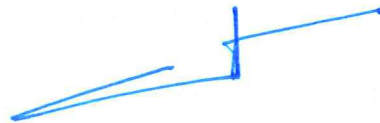
- Coron
- La Plaine
- Somloire
- Cernusson
- Cléré-sur-Layon
- Lys-Haut-Layon
- Montilliers
- Passavant-sur-Layon

- Saint-Paul-du-Bois

**Article 5 :**

La secrétaire générale pour les affaires régionales et la préfète de Maine-et-Loire sont chargées de l'exécution du présent arrêté, chacune pour ce qui la concerne. Il sera transmis au président du conseil régional des Pays de la Loire et au président du conseil départemental de Maine-et-Loire, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Nantes, le **27 DEC. 2016**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several strokes that form a stylized name.

Henri-Michel COMET

**Annexe 2 - liste des communes de l'arrondissement de CHOLET  
au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

**CHOLET** (chef-lieu d'arrondissement)

BEAUPRÉAU-EN-MAUGES  
BÉGROLLES-EN-MAUGES  
CERNUSSON  
LES CERQUEUX  
CHANTELOUP-LES-BOIS  
CHEMILLÉ-EN-ANJOU  
CLÉRÉ-SUR-LAYON  
CORON  
LYS-HAUT-LAYON  
MAUGES-SUR-LOIRE  
MAULÉVRIER  
LE MAY-SUR-ÈVRE  
MAZIERES-EN-MAUGES  
MONTILLIERS  
MONTREVAULT-SUR-ÈVRE  
NUAILLÉ  
ORÉE D'ANJOU  
PASSAVANT-SUR-LAYON  
LA PLAINE  
LA ROMAGNE  
SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS  
SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET  
SAINT-PAUL-DU-BOIS  
LA SÉGUINIÈRE  
SÈVREMOINE  
SOMLOIRE  
LA TESSUALLE  
TOUTLEMONDE  
TRÉMENTINES  
VEZINS  
YZERNAY